

TAXE D'APPRENTISSAGE 2024

Donnez du sens à votre contribution en
soutenant notre lycée professionnel ou
notre lycée général et technologique

RETROUVEZ-NOUS SUR LA PLATEFORME SOLTEA A PARTIR DU 27 MAI 2024

LP et LGT Jeanne d'Arc Champagnole



Soutenez la formation de vos futurs collaborateurs



AU SERVICE DE LA FORMATION DES JEUNES,
VERSEZ À NOTRE LYCÉE
VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE !

La campagne de répartition du solde de la taxe d'apprentissage débutera le 27 mai 2024

Chers partenaires,

Notre lycée professionnel ainsi que notre lycée général-technologique sont tous deux habilités à percevoir le solde de la taxe d'apprentissage.

Si vous souhaitez soutenir notre établissement et investir dans la formation des futurs professionnels de votre secteur.

La collecte du solde de la taxe d'apprentissage représente une ressource essentielle pour notre établissement en nous permettant d'investir dans du matériel nécessaire aux formations, de renouveler et moderniser nos équipements.

C'est un véritable soutien pour nos élèves.

Nous comptons sur vous !

La taxe d'apprentissage est le seul impôt des entreprises dont vous choisissez le bénéficiaire

Dès le 27 mai, débute la première campagne de repartition du solde de la taxe d'apprentissage :

- ▶ 1) Rendez-vous sur la plateforme SOLTEA
- ▶ 2) Connectez-vous avec votre identifiant et votre mot de passe
- ▶ 3) Sélectionnez un de nos deux lycées
- ▶ **Lycée professionnel Jeanne d'Arc RNE 0391001B :**
<https://employeurs.soltea.education.gouv.fr/espace-privé/#/employeurs/etablisements/77836867000023/detail/3052>
- ▶ **Lycée général technologique Jeanne d'Arc RNE 0390091M :**
<https://employeurs.soltea.education.gouv.fr/espace-privé/#/employeurs/etablisements/77836867000015/detail/3051>